

Service social

L'organisation communautaire au temps de l'exclusion et de l'économie sociale

Jean-Pierre Deslauriers et Richard Sévigny

Enfance : enjeux et réalités 2000
Volume 47, numéro 3-4, 1998

URI : id.erudit.org/iderudit/706804ar
<https://doi.org/10.7202/706804ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Deslauriers, J. & Sévigny, R. (1998). L'organisation communautaire au temps de l'exclusion et de l'économie sociale. *Service social*, 47(3-4), 317-347. <https://doi.org/10.7202/706804ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, les auteurs définissent d'abord l'exclusion à partir de ses deux aspects fondamentaux, soit l'exclusion du travail et la rupture des liens sociaux. Ils présentent ensuite l'économie sociale, sa place dans l'économie globale, ses liens avec l'insertion sociale et le travail. Le troisième point porte sur l'organisation communautaire où les auteurs proposent d'investir leur énergie non pas seulement dans l'économie sociale mais aussi dans le domaine relationnel.

Tous droits réservés © Service social, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

L'organisation communautaire au temps de l'exclusion et de l'économie sociale

Jean-Pierre DESLAURIERS
Richard SÉVIGNY

Dans cet article, les auteurs définissent d'abord l'exclusion à partir de ses deux aspects fondamentaux, soit l'exclusion du travail et la rupture des liens sociaux. Ils présentent ensuite l'économie sociale, sa place dans l'économie globale, ses liens avec l'insertion sociale et le travail. Le troisième point porte sur l'organisation communautaire où les auteurs proposent d'investir leur énergie non pas seulement dans l'économie sociale mais aussi dans le domaine relationnel.

First, the authors define the sociological concept of exclusion according to its fundamental characteristics, such as the exclusion from the labor market and the rupture of social bond. Then, they present what is called the social economy, its place within the global economy, its links with social insertion and work. Third, they propose that community organizers should pay attention not only to building a social economy but also to reconstructing social bond.

INTRODUCTION

La situation actuelle rend caducs plusieurs idéaux que nous chérissions. En effet, s'il fut un temps où croissance signifiait prospérité, où progrès économique signifiait progrès social et redistribution, il n'en est plus rien maintenant. Tout d'abord, la croissance économique ne signifie plus création, mais bien suppression d'emplois. L'idée n'est pas nouvelle en soi : plusieurs socialistes du siècle passé espéraient que le développement technique améliorerait le sort des ouvriers et que, grâce au développement technique, les tâches pénibles seraient réduites et même abolies. Pour profiter des retombées de ce progrès, il fallait cependant s'appropriier la technique et la contrôler. Ces intuitions étaient justes : il faut de moins en moins de personnes pour produire les biens nécessaires à la survie et certains envisagent même la fin du travail (Rifkin, 1996). Cependant, tous ne peuvent bénéficier de l'accroissement de la richesse. Ce problème, posé dès le début du capitalisme, n'a pas encore trouvé de véritable solution jusqu'ici. Donc, la croissance économique ne rime plus avec la prospérité : le taux de chômage ne cesse de grimper, les emplois permanents disparaissent pour laisser place à des emplois précaires et moins bien payés.

Autre nouveauté : la richesse créée dans les pays riches sert à appauvrir les pauvres, non seulement ceux de l'étranger, ce qui était connu, mais ceux du pays même. « Désormais, dans les pays réputés prospères, la richesse produit la misère, laquelle s'accroît avec le revenu national » (Marrazi, 1994, p. 29). Le capital amassé dans les pays riches ne sert plus à créer la richesse intérieure mais est investi ailleurs. Rappelons-nous les arguments servis lors de la négociation du traité de libre-échange Canada-États-Unis. La capacité de production canadienne pouvait hypothétiquement répondre aux besoins d'une population de 50 millions, alors que le Canada n'en comptait que 25. Si les barrières tarifaires étaient abolies, non seulement nous pourrions vendre nos produits aux Américains, mais nous abolirions les obstacles à ce qu'ils viennent investir chez nous. Par contre, si les Mexicains réclament pareil traitement, la frousse nous prend : si les capitalistes allaient investir leur argent au Mexique plutôt que

chez nous? C'est leur droit, le capital n'a pas de patrie, mais quand même... Voilà le cœur de la saga de Kenworth.

Dans ce contexte, le concept d'exclusion s'est imposé. Il est apparu au milieu des années 1970 quand un auteur français s'en est servi comme titre d'un livre qui connut un grand succès (Lenoir, 1974). Cependant, le mot est revenu en force au début des années 1990 et il est souvent associé à celui de l'économie sociale pour laquelle il sert de repoussoir : le développement de ce type d'économie pourrait résoudre en partie le problème de l'exclusion du marché du travail. Certains auteurs y voient même l'avenir de l'organisation communautaire. Dans cet article, les auteurs présentent une critique du concept de l'exclusion et de l'économie sociale. Enfin, à partir de l'analyse du contexte qui entoure l'émergence du concept de l'exclusion et de l'économie sociale, les auteurs proposent quelques idées sur le développement possible de l'organisation communautaire.

L'EXCLUSION

Pour les uns, ce concept est de première importance pour le temps que nous traversons : « L'exclusion est devenue, redevenue, d'une criante actualité au point de former la question sociale de cette fin de siècle » (Soulet, 1994, p. 1). Tous ne partagent pas cet avis, mais y voient plutôt l'effet d'une mode qui ne durera pas :

En fin de compte, la notion d'exclu est en train de subir le sort de la plupart des termes qui ont été consacrés de nos jours par la médiocrité des modes intellectuelles et universitaires : elle est saturée de sens, de non-sens et de contresens; finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi, y compris le dépit de celui qui ne peut obtenir tout ce à quoi il prétend (Freund, 1993, p. 11).

Selon l'expression heureuse de Meszaros (1970, p. 286), utilisant une analogie géologique, il s'agit d'un concept en fusion qui servirait de creuset à plusieurs idées¹. D'autres parlent de mots plastiques,

¹ D'autres concepts apparaissent périodiquement et remplissent la même fonction : qu'on pense à des termes tels que la démocratie de participation, la révolution permanente, la révolution culturelle, la nouvelle pauvreté, la crise, l'intégration sociale, le développement, etc.

empruntés au langage courant, ensuite dotés d'une définition scientifique pour se retrouver enfin dans la bouche des technocrates (Rist, 1996, p. 23). À ce titre, l'exclusion peut se présenter comme une prénotion, qui appartient à la fois au langage commun et au langage scientifique, et dont le contenu reste à préciser (Paugam, 1991, p. 18-25; Paugam, 1996, p. 565-567; Queiroz, 1996, p. 305-306).

Définition de l'exclusion

Qu'est-ce que l'exclusion? Comme plusieurs auteurs le soulignent, le concept d'exclusion est polysémique. En effet, entendue *stricto sensu*, la notion d'exclusion n'existe pas en société, sauf dans des occasions très particulières :

Si on cherche à définir en toute rigueur ce qu'est une « exclusion », on découvre qu'il existe deux méthodes d'exclusion réelle du corps social (réelle, c'est-à-dire entraînant la mort sociale totale), soit le bannissement ou exil forcé, soit l'exécution physique, extermination qu'on nommera génocide lorsqu'elle frappera délibérément un groupe donné (Queiroz, 1996, p. 303-304).

Robert Castel souligne avec raison qu'il n'y a jamais à proprement parler de situation hors du social dans une société (1995, p. 15). À l'exception de ces circonstances extrêmes, tous les individus se situent sur un continuum qui va de la plus grande intégration à la moins grande, mais le lien social, même ténu, continue d'exister.

Malgré ses imprécisions, le concept d'exclusion semble avoir supplanté des termes qui faisaient autrefois consensus comme la lutte des classes, l'exploitation des travailleurs, la pauvreté ou les inégalités sociales. Cependant, la notion d'exclusion n'a pas la charge théorique ni le contenu valoriel que suggéraient les concepts d'exploitation ou d'aliénation par exemple : ces concepts avaient été formulés du point de vue des travailleurs et prenaient place dans un cadre théorique qui condamnait le capitalisme. Dans l'état actuel du débat, la notion d'exclusion appelle plutôt l'intégration, l'insertion, sans trop s'attarder à faire la critique de la situation sociale dont elle est issue. Cela dit, quelle que soit l'univocité réelle ou souhaitée de ce concept, il n'en demeure pas

moins que le concept de l'exclusion s'est imposé dans notre vocabulaire.

D'une façon qui peut paraître paradoxale, ce qui est désigné comme exclusion constitue, au contraire, une forte intégration à un groupe social donné auquel il est difficile d'échapper. Une partie importante de la population vit dans un état d'appauvrissement sans espoir de voir sa situation s'améliorer. Qu'on pense à l'endettement des ménages, conjugué à la baisse de leur niveau de vie et de leur salaire². On sait que le revenu des ménages n'a pas augmenté au cours des années 1980, pourtant considérées comme une décennie de prospérité. Contrairement à ce que nous espérons, la mobilité sociale ascendante est de plus en plus restreinte aux privilégiés pendant qu'une grande partie voit ses conditions de vie se dégrader. La mobilité descendante devient de plus en plus courante. Donc, contrairement à ce qui paraît, les exclus, loin d'être à l'écart de la société, y sont trop fortement inclus : ils ne peuvent réaliser par leurs propres forces les promesses que le credo libéral leur faisait miroiter, soit de pouvoir améliorer leur sort par leurs propres efforts. Les exclus sont maintenus de force dans une situation défavorable. « Voilà une première conclusion : être exclus, dans nos sociétés, c'est être inclus sur un mode qui n'équivaut pas à une mort sociale mais à une vie de moindre valeur. La situation objective de l'exclu implique une déperdition subjective, un "moindre-être", une disgrâce particulière » (Queiroz, 1996, p. 304).

Les définitions de l'exclusion foisonnent et ce n'est pas facile d'en dégager qui fassent consensus, quoique ce fût la tâche que s'est fixée Dubar (1996) :

² L'appauvrissement de la classe moyenne n'est pas un vain mot ni une chimère. Les économistes de la très respectable Banque Royale viennent de dévoiler les conclusions d'une étude qui démontre qu'à 2 % le taux d'épargne des Canadiens n'a pas été si bas depuis 50 ans, loin de ce qu'il était au début des années 1980 (14 %). Cette conclusion étonne ces économistes, parce que le vieillissement de la population devrait produire le résultat contraire. Pourtant, quand on sait que le revenu personnel disponible est en baisse depuis le début des années 1980, la baisse de l'épargne ne devrait surprendre personne (Bérubé, 1997).

Ce qu'on appelle exclusion, et qui n'est qu'une façon de nommer ce double processus (structurel et biographique), est le résultat de cette transformation globale de la socialisation qui tend à disqualifier socialement (Paugam, 1991) tous ceux qui n'entrent pas dans cette nouvelle « logique de la compétence » (autonomie, initiative, responsabilité) et à provoquer des formes diversifiées de désaffiliation (Castel, 1991) selon les manières dont se combinent les rapports à l'emploi, devenu le critère principal de statut social (Schnapper, 1990), et les formes de sociabilité, devenues les seules médiations de la reconnaissance sociale (p. 117).

Les exclus

Qui sont les exclus? « Il est possible de considérer comme exclus tous ceux qui le sont au regard des acteurs. L'exclu serait donc celui qui est rejeté hors de nos espaces, de nos marchés matériels et/ou symboliques, hors de nos valeurs » (Xiberras, 1993, p. 21). Il s'agit là d'une définition relativement gentille avec laquelle il est difficile d'être en désaccord. Cependant, la réalité est plus crue. D'après Robert Castel (1994), la société industrielle connaît une difficulté croissante à intégrer de plus en plus de personnes, et ce, sous deux rapports.

Le premier aspect de l'exclusion est celui de l'expulsion du marché du travail.

On pourrait peut-être résumer ceci en disant : les sociétés industrielles, ou postindustrielles, sont en train de redécouvrir l'existence de catégories de gens occupant une position que l'on pourrait qualifier de surnuméraires. Des gens qui sont en trop, au sens qu'ils ne peuvent occuper une place stable dans la structure sociale. Par exemple un chômeur de longue durée, ou un jeune qui n'arrive pas à trouver un emploi. Dès lors, on ne sait pas trop quoi en faire, on ne sait pas bien non plus ce qu'ils vont pouvoir devenir (p. 15).

D'un côté, on retrouve les efficaces, les battants, les *nerds*, tous ceux et celles qui sont capables de contribuer à gagner le combat de l'économie performante. De l'autre côté, les inemployables, les « surnuméraires » de la société qu'on parle d'aider par solidarité,

mais avec de plus en plus de réticence (Castel, *ibid.*). Par contre, en prenant le travail comme point de référence, le groupe des exclus désigne un nombre grandissant de personnes. Selon Deena White (1994), il est bel et bien possible de dresser un profil des exclus :

- les travailleurs âgés et moins âgés perçus comme coûteux, lents et incapables de s'adapter au changement;
- les jeunes et moins jeunes considérés comme insuffisamment formés, indisciplinés et rebelles à tout engagement;
- les minorités visibles jugées non acculturées et perturbatrices de l'harmonie sur les lieux de travail;
- les femmes chefs de famille, qu'on suppose pré-occupées et peu fiables ou qui sont censées préférer le travail à temps partiel malgré l'absence de sécurité d'emploi et d'avantages sociaux;
- les personnes handicapées ou mésadaptées et les femmes enceintes, qui sont toutes perçues comme improductives et, par conséquent, comme un fardeau pour l'employeur (p. 42).

À cette classification s'ajoute au moins une autre catégorie, soit celle des travailleurs qualifiés et compétents qui se retrouvent en chômage par suite de la rationalisation du processus de production de leur entreprise, ou à cause de la restructuration de leur secteur d'activité ou de leur entreprise. Ces travailleurs épuisent d'abord leurs prestations d'assurance-chômage et se retrouvent ensuite parmi les pauvres honteux de leur état mais sans beaucoup d'espoir de réintégrer l'emploi qu'ils occupaient. Ils sont victimes de ce que Paugam appelle une « pauvreté disqualifiante » (1996, p. 399).

Les chômeurs et les gagne-petit sont une réserve de main-d'œuvre dont on se sert pour intimider les travailleurs, syndiqués ou non, et les rendre plus raisonnables dans leurs demandes : « Si vous n'êtes pas satisfaits, allez ailleurs : un autre attend que

vous vous en alliez pour prendre votre place. » Et le pire, dans un temps de chômage structurel, c'est que la menace a du vrai : beaucoup attendent à la porte, comme en témoignent les foules qui font la queue pour postuler un emploi chez Wal-Mart, au Casino, chez Canadian Tire ou chez Nortel³. La foule qui est attirée par chaque offre d'emploi publique que tient l'une ou l'autre des grandes entreprises est un avertissement lancé à ceux qui seraient tentés de faire les difficiles. Ce n'est pas un effet du hasard si l'exclu a valeur de symbole : il a valeur d'exemple pour les autres, il leur montre ce qui les attend. Marx a depuis longtemps démontré l'utilité des chômeurs comme armée industrielle de réserve.

Il est fort probable que l'automatisation et l'informatisation grandissantes ne feront qu'accroître le taux de chômage car la société aura besoin de moins de travailleurs pour produire. En conséquence, le travail n'est plus l'agent intégrateur qu'il était dans les sociétés bourgeoises : bien au contraire, il agit comme une gigantesque machine à exclure (selon l'expression de Xavier Gaulier reprise par Castel, 1994, p. 13). Les exclus occupent une position inutile, tout comme les vagabonds qui hantaient jadis les routes à la fin du Moyen Âge (Castel, 1996, p. 37). Par contre, le lien entre la situation économique et l'intégration sociale est relevé de plus en plus souvent dans la littérature : quand il s'agit de distinguer si l'isolement social entraîne la pauvreté ou le contraire, nous sommes devant le dilemme de la poule et de l'œuf. En ce sens, Gauthier (1996, p. 80) indique « [qu'] il est légitime de formuler l'hypothèse que l'isolement social contribue actuellement au renforcement de la précarité économique ».

L'autre aspect de la précarité et de l'exclusion est la non-insertion dans les réseaux de sociabilité :

J'évoquerai seulement quelques situations qui sont bien connues, ou du moins dont on parle beaucoup depuis quelque temps, comme la multiplication de situations de dissociation familiale, la croissance du nombre de gens isolés socialement, la dégradation des modes de vie et du

³ À l'hiver 1997, à Ottawa, pour 700 emplois disponibles, 2000 personnes se sont présentées.

tissu urbain, spécialement en banlieue, l'affaiblissement de ce que l'on pourrait appeler des réseaux de protection rapprochée, qui, par l'intermédiaire de solidarités familiales et de voisinage, assurent des garanties contre un certain nombre de risques sociaux (Castel, 1994, p. 14).

Une société fondée sur la primauté des individus en compétition peut difficilement supporter la formation d'une collectivité saine et qui nécessite la solidarité. Les sociologues américains, dont Nisbet, l'ont noté depuis longtemps : les problèmes sociaux que nous connaissons ne sont que l'envers des valeurs et des institutions de notre société (1961, p. 1). L'autonomie des individus a entraîné entre autres résultats le relâchement des liens sociaux, ce en quoi la crise n'a pas aidé. L'exclusion est multiforme et se manifeste par la rupture de liens de différentes natures : rupture avec l'école par l'échec scolaire; rupture du lien conjugal par le divorce; rupture du lien économique par le chômage. Rupture de sens, désaffiliation, disqualification, désidentification. « Car l'exclusion prend aussi la forme plus sournoise d'une rupture du lien symbolique : c'est-à-dire du lien d'adhésion qui attache les acteurs sociaux à des valeurs ou plus simplement une rupture qui procède par rupture de sens » (Xiberras, 1996, p. 29). L'exclu a le sentiment de ne pas correspondre aux valeurs de son temps, de sa société, en même temps que ses efforts pour y arriver sont découragés.

L'exclusion se situe au confluent de ces deux axes, le travail et la sociabilité : le chômage est non seulement une perte d'emploi, mais aussi une perte de relations sociales (Dubar, 1995, p. 11). Il s'ensuit donc que ces deux axes peuvent aussi servir de points d'attaque pour enrayer le processus d'exclusion mais, dans une troublante équation, le travail est devenu l'équivalent de la sociabilité et de l'intégration sociale. Aux fins de cet article, nous nous attarderons davantage à la sphère du travail et à ce qui a été présenté comme une solution possible, soit l'économie sociale.

L'ÉCONOMIE SOCIALE

Dernièrement, le concept d'économie sociale est réapparu dans notre vocabulaire, même s'il remonte à plus loin que celui d'exclusion. Est-ce que l'économie sociale constitue une façon de lutter

contre l'exclusion des personnes, en particulier contre l'exclusion du marché du travail? Certains le pensent.

Le regain de l'économie sociale provient des revendications mises en avant par les femmes lors de leur célèbre marche de 1995. À cette occasion, les femmes ont présenté neuf demandes dont l'une traitait du développement d'un secteur d'économie sociale qui constituerait une porte de sortie à l'impasse dans laquelle les femmes se trouvaient et qui leur permettrait de s'intégrer au marché de l'emploi. À la suite de cette demande, le gouvernement du Québec a mis sur pied le comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale qui a remis un rapport au titre évocateur, « Entre le doute et l'espoir » (Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, 1996).

Dans la lettre de présentation, les deux présidentes ont tenu à mettre en garde « ... ceux et celles qui fonderont tous leurs espoirs en l'économie sociale pour résoudre la crise de l'emploi et contrer l'appauvrissement » (Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, 1996, p. 2). À la dernière page du rapport, les auteures soulèvent aussi la possibilité que les néolibéraux s'emparent de cette idée, même si l'économie sociale demeure un important levier pour développer un autrement (*Ibid.*, p. 68). Sur le même sujet, le Conseil du statut de la femme (1996) se prononçait dans un avis qui, s'il ne décourageait pas l'espoir, ne taisait pas non plus ses craintes. Dans un article portant le même titre que l'avis du Conseil du statut de la femme, Chantal Martel (1997) émet aussi des réserves.

Définition et application de l'économie sociale

Le concept d'économie sociale, ou de nouvelle économie sociale, comme il est d'usage de dire, est en voie de se préciser et les diverses définitions désignent des réalités différentes. À ce sujet, l'une des bonnes définitions demeure encore celle qu'en donne depuis le début la présidente du Chantier de l'économie sociale :

L'économie sociale, pour nous, désigne les activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif et qui s'organise autour des cinq valeurs suivantes :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- l'entreprise de l'économie sociale a une autonomie de gestion et se distingue de la production de biens et de services des pouvoirs publics;
- l'entreprise de l'économie sociale intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique;
- l'entreprise de l'économie sociale défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- l'entreprise de l'économie sociale fonde ses activités sur les principes de participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective, plutôt que de la dépendance (Neamtan, 1997, p. 75).

Pour Louis Favreau, « ... l'économie sociale désigne une forme particulière d'entreprise qui combine une association et une entreprise, à partir d'un certain nombre de règles touchant le fonctionnement démocratique, les activités, la nature du membership, la répartition du surplus » (1997, p. 68). Cette définition de l'entreprise d'économie sociale ressemble étrangement à celle qu'on donnait de l'entreprise coopérative dans les années 1970, mais il ne faut point s'en étonner : les deux partagent semblable préoccupation pour leur fonctionnement démocratique, les besoins de leurs membres, l'égalité entre les membres.

Dans son avis transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux, le Conseil de la santé et du bien-être (1996) soumet que l'économie sociale peut être une façon de lutter contre l'exclusion du marché du travail en mettant sur pied des services dits de proximité. Jusqu'ici, on a porté attention à l'entretien ménager requis par le maintien à domicile de la population vieillissante, mais le Conseil va plus loin et propose d'autres terrains :

Pour conclure, le Conseil souligne la pertinence d'étudier la prestation par des organismes d'utilité collective d'autres

services de proximité – contribuant à l'amélioration de la vie des personnes – que ceux d'entretien ménager aux personnes âgées. Soulignons quelques exemples : l'aide à la garde d'enfants à domicile et hors domicile; l'aide à la scolarité; l'intervention auprès des jeunes enfants en difficulté; l'aide à la sécurité des biens et des personnes; l'amélioration de l'habitat; le développement des services de loisirs et de la culture, etc. (1996, p. 37).

L'idée est bonne et se pratique déjà : des organismes rendent des services dans ces secteurs. Cependant, comme les secteurs dans lesquels l'économie sociale veut s'implanter sont en dehors des marchés « payants », ils sont délaissés pour l'instant par le capitalisme. Il y a sans doute un marché pour les soins à domicile, l'alphabétisation, etc. À cela s'ajoutent certaines activités marchandes délaissées par le capitalisme, comme l'avance la FTQ. Là encore, il y a place pour des entreprises, des initiatives, de l'entrepreneuriat. Cependant, ce marché se situe dans la foulée de l'économie à deux vitesses. D'une part, il y a les secteurs dits de pointe, intégrés à l'économie mondiale et offrant des bons salaires : on pense au secteur de l'informatique, de l'automobile, de la communication, de certains produits comme l'aluminium, etc. Ces travailleurs prennent place dans des grandes entreprises (quoique l'informatique ne suive pas toujours cette tendance) et se situent dans l'économie mondiale. D'autre part, on retrouve les activités économiques d'intérêt local. On sait que les emplois permanents, détruits par ce premier courant, sont remplacés par d'autres, moins payants, à temps partiel, et situés surtout dans les services où l'économie sociale veut se faire une niche. Par contre, cette niche dépend aussi des rapports qu'elle entretient avec les autres secteurs.

La place de l'économie sociale dans l'économie

Un autre aspect de l'économie sociale est la place qu'on lui attribue dans l'économie globale. De fait, il est courant de parler d'économie plurielle pour désigner la nouvelle configuration de l'économie de nos sociétés. À ce sujet, Lévesque et Vaillancourt (1996) situent l'économie sociale parmi d'autres secteurs :

À côté des ressources du secteur de l'économie sociale qu'on appelle parfois « tiers secteur » (organismes

communautaires, coopératives, etc.), il y a celles du secteur marchand (les cliniques médicales ou les agences privées de services à domicile), celles du secteur étatique (les centres hospitaliers publics) et celles du secteur informel (les aidants naturels). Chacun de ces secteurs a sa culture propre qui renvoie à un ensemble de traits tantôt positifs, tantôt négatifs. Entre les secteurs et les cultures, il y a des échanges et des métissages constants (p. A-7).

En plaçant l'économie sociale sur le même pied que les autres secteurs, cette classification néglige les rapports de pouvoir. En effet, les groupes communautaires se sont développés en ferraillant avec l'État et sa bureaucratie. Ils se sont imposés, par la force des poignets, parce qu'ils ont démontré qu'ils étaient efficaces. Leur croissance actuelle est telle qu'ils se sont rendus indispensables, mais il ne faut pas penser que leur développement a été favorisé par les technocrates : au contraire, ils se sont développés malgré l'État. Quant au secteur marchand, la réaction a été la même que celle de l'État.

On peut penser que l'économie sociale se développera difficilement dans une société capitaliste. Rappelons-nous l'expérience du JAL, municipalité coopérative et porte-étendard des espoirs autogestionnaires des années 1970. Les entreprises du village ont été fondées sur la coopération et la participation, et elles ont même fonctionné un certain temps. Cependant, ce n'est pas facile de faire fonctionner une entreprise dans un système capitaliste basé sur la compétition : les Jallois l'ont appris à leurs dépens. La crise économique aidant, l'essoufflement a gagné les coopérateurs, les entreprises coopératives se sont transformées en entreprises familiales ou artisanales, en petites entreprises. Aujourd'hui, leur gestion ressemble à celle du secteur privé, et les militants de la première heure se sont souvent mutés en entrepreneurs (voir à ce sujet l'étude de Deschênes et Roy, 1994.) Même si les villages se sont revitalisés, il en ressort que la prospérité économique n'entraîne pas nécessairement le développement social, et vice versa.

Il nous semble que l'économie sociale ne peut se développer sans qu'on remette en question la notion même d'économie. En

donnant une place prépondérante à l'économie sociale sans critiquer l'économie capitaliste comme telle, on consacre la primauté bourgeoise de cette catégorie à laquelle Marx, pourtant son pourfendeur le plus célèbre, a lui-même succombé. Peut-être cette critique du capitalisme est-elle implicite ou sous-entendue, mais elle ne nous semble pas évidente pour l'instant. À défaut, nous assistons à l'établissement de l'économie triomphante décrite par Jacquard (1995) et à la réconciliation de l'économie avec des secteurs qui lui sont hostiles.

Économie sociale et insertion sociale

On parle aussi de l'économie sociale comme un moyen de réinsertion sociale. Le fait que l'insertion soit devenue un terme à la mode signifie que la société elle-même reconnaît des signes de rupture et de fractionnement. Cependant, pour que l'insertion réussisse, elle exige une société qui s'y prête. À défaut de quoi, ce terme risque de demeurer un expédient comme le sont les mesures d'aide sociale orientées vers l'intégration au marché du travail. Or, rien ne garantit que l'économie sociale réussira à insérer les individus là où les autres politiques sociales ont échoué : « ... je dirais que le problème de base de la non-intégration n'est à situer exclusivement ni dans l'individu, ni dans les familles isolées, ni dans des interventions sociales inadéquates, mais, plus fondamentalement, au niveau des structures et processus sociaux globaux (comme les rapports sociaux d'inégalité et de domination) (Queloz, 1994, p. 153).

Si, au mieux, ces emplois réussissent à réinsérer les personnes dans le marché du travail, réussissent-ils à tirer ces nouveaux employés de la pauvreté? Rien n'est moins certain. Sauf les postes de coordination et de responsabilité, et, encore, ces emplois sont habituellement rétribués au taux du salaire minimum. Or, ce niveau de rémunération ne suffit pas à sortir quelqu'un de la misère. Par exemple, une femme qui a deux enfants doit payer 100 \$ par enfant par semaine si elle ne peut avoir accès à une garderie à 5 \$. Si elle gagne le salaire minimum et qu'elle travaille quarante heures par semaine, elle recevra autour de 280 \$ par semaine. Si elle doit consacrer 200 \$ par semaine pour faire garder ses enfants, sans compter les frais divers entraînés par un emploi (frais de déplacement, vêtements, nourriture), si elle voit le

coût de son logement relevé par l'Office municipal d'habitation qui doit le faire parce qu'elle travaille, il y a de fortes chances que cette femme subventionne son emploi⁴. Malheureusement, elle ne serait pas la seule dans son cas : c'est souvent le cas des travailleurs pauvres. S'ils commençaient à tout calculer, ils verraient bien qu'ils travaillent pour très peu.

On fait beaucoup état de la féminisation de la pauvreté et du fait que de nombreuses femmes sont assistées sociales. Cependant, on n'en tire pas des leçons pratiques : une femme avec enfant et chef de famille monoparentale est beaucoup moins mobile qu'une célibataire; ensuite, des programmes de formation peuvent aider, mais ils échouent s'ils ne sont pas assortis d'autres mesures telles qu'un service de garderie à prix modique. On néglige plusieurs facteurs importants lorsque vient le temps de déterminer qui peut ou non travailler :

le potentiel d'employabilité et de réintégration professionnelle est inversement proportionnel à la durée de l'absence du travail; la pauvreté représente à la fois une barrière à la formation professionnelle et un obstacle à l'exercice des responsabilités parentales; sachant que les mères de familles monoparentales sont un des groupes sociaux les plus vulnérables, un éloignement prolongé du marché du travail risque encore plus de signifier, dans leur cas, une perte de confiance en leurs capacités, une détérioration de leur potentiel d'employabilité mais surtout une exclusion permanente (Descarries et Corbeil, p. 1997).

Bref, l'économie sociale qui devait indiquer des gisements d'emplois se heurte à un obstacle formidable, « ... dès lors que le volume global d'emplois disponibles demeure très faible en raison du nombre de personnes durablement exclues du marché du travail » (Enjolras, 1996, p. 108). Dans ce sens, la question de

⁴ En discutant avec les femmes au cours d'une recherche sur les cuisines collectives, nous avons tenté d'évaluer le salaire que devrait retirer une femme avec deux enfants pour améliorer son sort par le travail. En calculant les diverses allocations que les femmes reçoivent actuellement et en estimant qu'elles les perdraient si elles retournaient travailler, deux femmes ont avancé qu'elles devraient recevoir un salaire de 10 \$-11 \$ de l'heure pour voir leurs conditions de vie s'améliorer.

l'exclusion et de l'économie sociale nous semble indissociable d'une autre qui perdure, celle de l'exploitation :

Les deux phénomènes d'exploitation et d'exclusion ne sont pas, cependant, tout à fait indépendants l'un de l'autre. Peut-on dire, comme Philippe Van Parijs l'avance, que les succès remportés par les États-providence européens et les unions ouvrières dans la lutte contre l'exploitation ont fait que l'exclusion est devenue la forme prédominante d'injustice sociale? L'augmentation du nombre d'exclus, de ceux qui vivent à la marge de la société, tend à confirmer cette hypothèse. D'autre part, l'extension de l'exclusion à travers le monde a contribué au renforcement de l'exploitation, comme en témoigne le nombre effarant de ceux qui se cherchent un emploi sur le marché du travail (Bessis, 1998, p. 13).

Ce point de vue est partagé par Vincent de Gaulejac (1996), qui préconise que les liens entre les processus d'exclusion et d'exploitation traduisent une transformation importante de la structure sociale :

La question majeure de nos sociétés développées s'est déplacée de l'exploitation à l'exclusion. La lutte des places se substitue à la lutte des classes. Chacun doit se battre pour avoir une place dans la société. Dans ce combat, les personnes sont laissées pour compte. Plus le combat est âpre, plus leur nombre augmente. C'est avec cette logique qu'il faut rompre aujourd'hui (p. 235).

L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

L'organisation communautaire a effectué un retour en force au cours des deux dernières décennies. Ses définitions abondent mais, au Québec, on la définit souvent comme « [...] une intervention sociale dont le but arrêté est de susciter l'organisation et la mobilisation des populations ou de parties des populations de ces communautés locales en vue de leur assurer plus de force et de pouvoir social » (Doucet et Favreau, 1991, p. 12). Par contre, la montée de l'exclusion signifie aussi que, sur le terrain, l'organisation communautaire fait face à de nouveaux défis. En effet, il fut un temps où un pauvre pouvait manquer de moyens financiers mais avoir accès à la culture, connaître l'histoire, participer aux

débats de son temps. Ce ne semble plus être le cas maintenant : plus que jamais, le pauvre d'aujourd'hui perd contact avec la culture, c'est-à-dire avec la capacité de discuter des idées de son temps, de donner son point de vue, de réfléchir sur son avenir et sur celui de ses compatriotes. Bref, un pauvre a perdu voix au chapitre, il n'est plus un acteur. Le terme d'exclusion traduit bien le fait que la pauvreté est ressentie plus cruellement qu'avant. Chose certaine, dans ce nouveau contexte, l'organisation communautaire cherche une pratique où il faut tenir compte non seulement des facteurs structurels comme les changements économiques, mais aussi des influences biographiques. Il faut trouver une façon originale d'intervenir dans une communauté, une façon adaptée aux conditions actuelles.

De ce point de vue, la notion d'exclusion n'est pas très utile pour les organisateurs communautaires, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, il s'agit d'un concept à connotation péjorative, d'« [...] une représentation singulièrement mutilante, négatrice des demandes réelles des personnes concernées et de leur capacité à exister comme sujet. Parler d'exclusion, c'est, au mieux, se demander comment inclure ou réinclure, sans prendre en compte la spécificité de l'expérience vécue des exclus, leurs attentes, leur souci d'être reconnus dans ce qu'ils sont, et pas seulement dans ce qu'ils ne sont pas » (Wierwoka, cité par Soulet, 1994, p. 3). Ensuite, du point de vue de l'action, ils ne peuvent rassembler les exclus sur la base de leur exclusion, mais bien sur un projet plus positif. Rosanvallon (1995) illustre bien cette impasse :

La difficulté de mobiliser et de représenter les exclus s'explique par le fait qu'ils se définissent d'abord par les pannes de leur existence, par une négativité donc. Ils ne constituent pas pour cette raison une force sociale que l'on pourrait mobiliser. Ils ne sont pas les nouveaux prolétaires de la société de chômage. Ils n'ont pas à proprement parler d'intérêt commun. Ils ne forment nullement une classe objective, au sens que la tradition marxiste donnait à ce terme (position dans le processus de production). Les exclus forment même, presque par essence, une « non-classe » (p. 203).

C'est alors qu'on a commencé à parler de citoyenneté active (Schnapper, 1994) et de lien social (Denieul, 1997). Ces deux

notions sont porteuses de projets intéressants pour les organisateurs communautaires et qui peuvent rallier les exclus.

Communauté et travail

Au terme de leur étude sur les communautés locales, Favreau et Hurtubise (1993) concluaient :

Bref, hier encore, on pouvait être chômeur sans être pauvre, pauvre sans être jeune, on pouvait être immigrant mais ne pas vivre le racisme et le chômage prolongé, alors qu'aujourd'hui on est souvent tout cela à la fois : jeune, pauvre, sans emploi, immigrant ou fils d'immigrant venant du tiers-monde dans un contexte d'occupation inégalitaire de l'espace urbain, de développement d'une économie informelle liée à la drogue et à la prostitution. En d'autres termes, la nouvelle situation sociale est faite d'un « cocktail explosif » par le croisement plus accentué de plusieurs problèmes majeurs (p. 28).

Dans son avis transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux, le Conseil de la santé et du bien-être (1996) accorde une grande importance au développement local. Les auteurs du rapport associent le déclin des communautés locales au déclin de l'emploi, de même qu'ils identifient la revitalisation de la communauté à la création d'emplois. Toutefois, s'il existe bel et bien un lien entre ces deux pôles de l'équation, la relation n'est peut-être pas aussi étroite que souhaitée (Deslauriers, 1998).

Comme l'indiquent Favreau et Hurtubise dans la citation précédente, les communautés locales sont en crise, et ce, depuis longtemps : elles ont été désintégrées, ébranlées, morcelées par les différentes bureaucraties, tant capitalistes qu'étatiques. Depuis longtemps, comme beaucoup d'autres lieux sociaux, la communauté locale est soumise à des forces qui la dépassent et qui l'ont presque démantelée. Dans les années 1960, il était courant de parler de disparité régionale; ce problème n'a pas été résolu convenablement et les travaux du Conseil des affaires sociales ont de nouveau mis ce fait en lumière (1989 et 1990).

Il est certain qu'une communauté locale saine peut mieux satisfaire les besoins de ses membres, y compris celui de l'emploi,

qu'une communauté amochée. Pourtant, une communauté peut être saine et intégrée sans créer de l'emploi automatiquement : des communautés tant rurales qu'urbaines peuvent offrir un milieu de vie intéressant sans nécessairement pouvoir offrir à ses membres la possibilité d'y travailler. La communauté locale, surtout en milieu rural, ne fournit plus d'emploi à tous ses membres depuis longtemps et c'est une des raisons qui expliquent l'exode des jeunes. Et, pourtant, cet exode a commencé alors que la communauté était encore un lieu de vie, de socialisation et d'appartenance.

Ainsi, s'il est important de revitaliser les communautés locales, ce n'est pas certain qu'elles soient capables de résoudre le problème de l'emploi à elles seules. En effet, si le problème ne vient pas seulement d'elles, ce serait surprenant qu'elles constituent la solution à elles seules. On ne peut leur demander plus que ce qu'elles peuvent faire. Comme le prétend White (1994), les politiques d'intégration au marché du travail échouent parce que l'économie locale est elle-même bouleversée et elle ne réussit pas plus que les autres : « Cependant, que nous considérions les travailleurs professionnels en surnombre ou les chômeurs dont la compétence n'est plus reconnue, le secteur communautaire n'offre ni une stabilité d'emploi ni un revenu suffisant pour une intégration normale à nos sociétés de consommation » (White, 1994, p. 48). Parlant de la désinstitutionnalisation, Lamoureux et collab. (1996) pensent que le transfert de responsabilités doit être accompagné d'un soutien adéquat et d'une analyse correcte des possibilités réelles des communautés locales (p. 415).

Investir dans le lien social

Un des deux aspects de l'exclusion telle que définie par Castel (1996) est celui de la sociabilité. En effet, la lutte contre l'exclusion ne se limite pas à la production, mais touche aussi le domaine symbolique, soit celui des relations sociales et du lien social. Par exemple, les différentes tentatives d'intégration sociale par le travail, par le perfectionnement ou par le retour aux études des assistés sociaux sont la plupart du temps vouées à l'échec pour la raison qu'elles ne s'appuient pas sur cette base symbolique : le capital culturel, le soutien social, etc. Il ne suffit plus de penser à

l'intégration sociale par le moyen de la production, mais aussi par l'acquisition de capital symbolique.

Car une communauté locale offre au moins une communauté et c'est très important. Parlant des organisateurs communautaires, White dit qu'« [...] ils soulignent, par contre, que ceux qui participent sont au moins intégrés à un réseau de contacts humains; en effet, ils ont un endroit où aller; ils ne sont pas seuls, ils sentent qu'ils participent à un projet collectif et leur estime de soi est renforcée » (1994, p. 48). Au terme d'une recherche qui a couvert tout le Canada, Kérisit, St-Amand et Molgat (1994) démontrent la place centrale que représente un lieu de rencontre dans un projet d'organisation communautaire :

C'est pour tenir compte de cette réalité [de la pauvreté] que la plupart des organismes et réseaux alternatifs se présentent comme des endroits simples et ouverts à toutes où les activités ne se limitent pas à un programme spécifique, préétabli, permanent... Habituellement, parentes et intervenantes (on a souvent du mal à faire la différence) se retrouvent autour d'une table de cuisine pour prendre un café et pour bavarder. C'est là que les idées germent et s'échangent, et que se développent des stratégies de développement communautaire autour de projets concrets comme un atelier coopératif de couture, une danse de rue, une collecte de fonds, un jardin communautaire, etc. (p. 7-8).

Un exemple de l'importance de ce lieu de rencontre est l'action du CLSC de Hull dans un quartier de la ville (Deslauriers et Brisebois, 1997). Ici, les organisatrices communautaires se sont servies des cuisines collectives pour s'insérer dans le quartier. À partir d'un local qu'elles ont obtenu pour installer la cuisine, elles ont mis sur pied ce qui s'est appelé la Maison de l'Amitié. Outre les membres des cuisines collectives, divers groupes d'entraide s'y sont établis. Avec ce noyau, elles ont aidé à structurer le comité de résidents du quartier pour aider les citoyens à se faire entendre. Elles ont aidé deux groupes à présenter leur candidature au prix de la Pomme d'Or décerné par la Ville de Hull; par ce prix décerné annuellement on veut souligner la contribution d'un groupe ou d'une personne à l'amélioration de la qualité de la vie. Leur

candidature a été acceptée et la mention est fièrement affichée dans la cuisine de la Maison de l'Amitié.

Les organisatrices communautaires du CLSC n'ont pas créé d'emplois, mais un réseau de solidarité et de connaissances; elles ont aidé le milieu à s'organiser. Le quartier demeure pauvre, mais les résidents reconnaissent que la vie y est plus facile qu'avant, qu'il y a moins de violence, moins de drogue et les locataires songent moins qu'avant à déménager ailleurs. Voilà un exemple de ce que nous entendons par une action dans le domaine symbolique⁵. Disposer d'un lieu physique propre est crucial dans un projet d'organisation communautaire tout comme dans la vie d'un quartier; à l'opposé, l'absence d'un tel lieu peut avoir des conséquences néfastes⁶.

Bref, la communauté est importante; elle mérite qu'on la maintienne et qu'on l'aide à se développer, car elle peut répondre à plusieurs besoins de ses membres. Les organisateurs communautaires qui lanceront des projets de ce genre pourront déboucher sur la création d'emplois ou le perfectionnement; dans ce cas, les projets n'en seront que plus solides. Cela dit, ces projets d'action symbolique et relationnelle ont une valeur en eux-mêmes, indépendamment de leur valeur économique, et ils contribuent à maintenir ou à améliorer le tissu social.

Une fois qu'on a constaté l'apparition d'un nouveau genre de problèmes sociaux, comment l'organisation communautaire s'y

⁵ Comme le demande avec pertinence Bernard Eme (1996, p. 24) : « L'imaginaire de l'insertion, c'est d'être un "sas" vers le marché du travail. Est-ce qu'au fond, à travers ces services de proximité, il ne faut pas explorer autre chose, un autre sens du mot insertion? C'est-à-dire des activités ayant des valeurs qui ne soient pas seulement portées par le travail salarié? » Est-ce qu'au fond il ne faut pas aussi parler de culture? La réponse à cette question est fondamentale. Voir Eme dans *Inter-action communautaire*, hiver 1996.

⁶ L'absence d'un tel lieu qui aurait pu servir de centre communautaire explique en partie l'échec de l'action entreprise par Logement'Occupe dans le quartier Daniel-Johnson au tournant des années 1990. L'analyse des besoins avait été bien faite, les animateurs avaient procédé avec habileté, des activités avaient été organisées avec succès, mais l'absence d'un lieu de rencontre a porté un dur coup à la poursuite de l'action, sans parler de la difficulté de Logement'Occupe d'assurer la permanence (voir Deslauriers et Bouchard, 1995).

est-elle adaptée? Déjà, au milieu des années 1980, la conjoncture avait changé et les organisateurs communautaires commençaient à se poser des questions sur leurs stratégies. Les militants se rendaient compte qu'il était devenu difficile de mobiliser les personnes comme il avait été possible de le faire durant la décennie précédente. En dépit de la misère qu'avait entraînée la crise économique du début des années 1980, l'organisation communautaire basée sur les revendications ne fonctionnait plus.

Partant du constat que les mesures générales et universelles ne suffisent plus, Rosanvallon propose d'« individualiser le social » (1995, p. 199-201). Il faut opérer la jonction non seulement entre le social et l'économique, mais aussi entre le social et le personnel. « L'État-providence était bien organisé pour traiter les problèmes de populations relativement homogènes, de groupes ou de classes, si l'on veut. Il doit maintenant surtout prendre en charge des individus qui se trouvent tous dans des situations qui leur sont particulières » (Rosanvallon, 1995, p. 197). Cela explique en partie le renouveau d'actions et de projets de plus petite envergure comme on en retrouve dans le développement local, le travail de quartier, le développement communautaire, le travail à la base.

Entre autres pratiques, cette jonction du personnel et du social est ce qui fait la force des cuisines collectives. La participation sociale passe par le développement personnel et la confiance en soi (Deslauriers et Bourget, 1998). Les cuisines aident les personnes à participer aux débats en discutant entre elles, en s'intéressant à ce qui se passe autour d'elles, en poussant des projets d'études ou de retour au travail. Bien plus que la question de la nourriture, les cuisines collectives peuvent constituer un moyen d'insertion sociale dans le sens le plus large du terme.

Et l'économie sociale?

L'économie sociale a-t-elle de l'avenir en organisation communautaire? Peut-être moins que certains ne l'espèrent et peut-être plus que d'autres ne le croient! Il est encore un peu tôt pour se prononcer, car l'idée vient de naître et le mouvement est encore faible. Chose certaine, il y a belle lurette que les représentants de l'État se sont emparés d'une idée avec autant de rapidité, voire

d'avidité. Connaissant la tendance étatique à vider les revendications populaires de leur contenu en les traduisant dans une visée technocratique, cet engouement soudain devrait nous inciter à la prudence. Comme le disait un militant de longue date : « L'intérêt soudain de l'État québécois pour l'économie sociale pourrait n'être qu'un simple calcul politique » (Sévigny, 1996, p. A-7). Cela dit, considérant la popularité et l'importance de la question, il vaut la peine de la regarder attentivement.

Dans la situation politique actuelle, le concept d'économie sociale est chargé d'ambiguïtés et le débat, d'émotivité. Il y a ceux qui sont pour l'économie sociale, habituellement les optimistes et ceux qui sont pour l'avenir, l'offensive, la nouveauté, et ceux qui sont contre, les pessimistes, les passéistes, ceux qui restent sur la défensive et qui ne réalisent pas la nouveauté de la situation. Cette dichotomie laisse peu de place à d'autres positions possibles, comme les pessimistes actifs ou les optimistes critiques. De notre point de vue, les mouvements sociaux ne sont pas à l'offensive ces années-ci. Ce n'est pas surprenant, car le mouvement syndical lui-même doit faire des concessions sans précédent : durée plus longue de la convention collective (la dernière proposition que les employés ont acceptée constitue un record dans ce domaine : quinze ans!), gel sinon baisse de salaire, durcissement des conditions de travail, accélération de la cadence, diminution des effectifs, rationalisation de la production, membres permanents déplacés sur une liste de rappel, retraite obligatoire, etc. Le patronat tient surtout à la flexibilité du travail : horaire brisé, imposition du travail à temps partiel et à horaire variable, heures supplémentaires obligatoires, travail de nuit sur demande, etc.

Le néolibéralisme a attaqué durement les organisations ouvrières : aux États-Unis, le taux de syndicalisation est passé de 30 à 15 % depuis 1960; en Grande-Bretagne, les ouvriers anglais n'ont pas réussi à enrayer la montée du thatchérisme, à commencer par la célèbre grève des mineurs au début des années 1980⁷. Au Canada, les résultats ne sont pas plus brillants : les organisations syndicales de l'Alberta et de l'Ontario s'avèrent impuissantes à

⁷ La victoire qu'ont remportée les syndiqués de UPS, dont 60 % sont employés à temps partiel, semble faire figure de symbole. C'est peut-être le signal du renouveau syndical américain (Hétu, 1997).

s'opposer efficacement aux mesures néolibérales de leur gouvernement. Au Québec, la situation est différente, mais les résultats sont semblables : alors que la question sociale est mêlée à la question nationale, les syndicats se sont engagés sur la voie de la concertation et du partenariat avec l'État.

Comme le mouvement syndical organisé doit consentir à des concessions importantes, voire enregistrer des pertes, il serait étonnant que le secteur populaire, plus faible, puisse enregistrer des gains. Cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à faire : la loi 120 a accordé plus de pouvoir aux groupes communautaires qu'ils n'en avaient. Cependant, l'actuelle reconfiguration des services est en train de les banaliser, de les diviser et de leur enlever la place qu'ils avaient conquise. Dans ces conditions, est-ce que l'économie sociale constitue une avancée? Comme dans l'ensemble du mouvement social, il nous semble plutôt qu'il s'agit d'un retrait, d'un repli stratégique peut-être, mais d'un retrait quand même. Par contre, même s'il s'agit d'un retrait, c'est peut-être tout ce qu'il est possible de faire ces temps-ci. L'objectif demeure un emploi permanent (qui peut être à temps partiel, soit dit en passant), un emploi qui fasse vivre son homme et qui offre des possibilités de perfectionnement et d'avancement; en attendant, on s'en sort comme on peut en prenant ce qui passe.

Selon les circonstances locales et les dynamiques en action, il est possible pour les organisateurs communautaires de lancer avec avantage des projets dits d'économie sociale. De tels projets peuvent s'avérer des occasions de démocratisation et d'apprentissage de la gestion. De plus, il n'est pas dit non plus que ce secteur de l'économie sociale ne réussira pas à imposer des nouveaux emplois. Il faut bien se rappeler que les enseignantes, les travailleuses sociales, les infirmières, qui occupent des emplois aujourd'hui bien rétribués, n'ont pas toujours été bien rémunérées lorsque leurs occupations sont apparues. Cependant, à la faveur de l'évolution de la société et de l'émergence de nouveaux besoins, ces occupations ont démontré leur utilité et sont aujourd'hui reconnues comme essentielles. Il peut en être de même pour ce que le Conseil du statut de la femme appelle des gisements d'emplois : il n'est pas impossible que nous devenions sensibles à de nouveaux besoins sociaux et que la société se sente obligée de les offrir. Cependant, si l'on prend l'exemple du

passé, ce sera au bout d'une longue lutte où l'organisation syndicale de ces travailleuses peut s'avérer un facteur déterminant.

Dans cette optique, si l'économie sociale se développe, il est plus que probable que nous verrons les travailleurs de ce secteur s'organiser et revendiquer de meilleurs salaires, comme on l'a vu dans les garderies. Il est évident que la syndicalisation de ce secteur ne se fera pas de la même manière que dans l'industrie : on ne syndique pas de la même manière des travailleurs d'une grande entreprise et ceux qui se retrouvent à deux ou trois, le responsable étant alors sur le même pied que les autres employés et partageant les mêmes conditions qu'eux, même s'il porte le titre de coordonnateur. Ici, la logique de confrontation ne joue pas comme dans l'entreprise capitaliste, même si la répartition du pouvoir peut parfois y ressembler lorsque les entreprises atteignent une certaine taille. Par contre, indépendamment de ce contexte, ces travailleurs auront besoin de se regrouper et de discuter de leurs conditions de salaire, de leur rémunération, et d'entreprendre des discussions avec leur patron.

Comme n'importe quel concept qui entend alimenter un mouvement, l'économie sociale n'est pas que définition et classification : c'est aussi une question de pratique. Sur papier, les principes de la coopération sont édifiants : en pratique, il en va autrement. C'est la même chose pour l'économie sociale : sur papier, on peut distinguer la vraie de la fausse, mais la véritable question est d'analyser dans quel contexte elle se développe et se développera, et en quoi elle demeurera fidèle à ses principes. Si le mouvement coopératif n'a pu s'empêcher de copier le capitalisme au fur et à mesure qu'il s'y est intégré, il est à se demander comment l'économie sociale pourra y échapper.

De plus, il faut tirer des leçons du passé. Qui se souvient de l'autogestion? Cette idée fit non seulement l'objet de plusieurs publications (dont une revue, *Autogestion et socialisme*, qui lui était consacrée), mais aussi de maints colloques, rencontres, recherches et conférences. L'autogestion pouvait compter aussi sur des appuis syndicaux, non seulement en France mais aussi au Québec et au Canada, sur des expériences concrètes, sur la réorganisation du milieu de travail. Un temps, le Parti socialiste français s'en est même fait le porte-parole. Pourtant, cette idée ne

survécut pas à la crise des années 1980 ni aux calculs politiques. (En ce qui concerne l'héritage autogestionnaire dans le mouvement communautaire, voir Deslauriers et Hurtubise, 1997, p. 266-268.) L'économie sociale subira-t-elle le sort que connut l'autogestion? Ce n'est pas exclu. Raison de plus pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

CONCLUSION

Réclamer un emploi n'est pas une mauvaise stratégie dans une période où le travail est source de valorisation personnelle, moyen de survie, vecteur de statut personnel et de reconnaissance sociale. De ce point de vue, c'est une revendication réaliste. Cependant, ce n'est pas la plus radicale. En effet, il faut se rappeler que la dernière génération des corporations de métiers a lutté tant qu'elle put contre l'implantation du travail capitaliste. Pour le capitalisme naissant, les derniers compagnons constituaient une main-d'œuvre indisciplinée, parce qu'ils n'aimaient pas travailler plus qu'il n'en fallait pour combler leurs besoins. La technologie était inventée, mais les capitalistes ne pouvaient pas s'en servir à leurs fins parce que les ouvriers étaient instables. Par la suite, ils furent victimes de circonstances qui les défavorisèrent : les premières mesures d'aide sociale (dont la loi des pauvres de 1601, en Angleterre) eurent pour effet de forcer au travail des orphelins, des soldats licenciés et autres damnés de la terre. Sans le vouloir, ces personnes réduisirent les prix de production de sorte que les corps de métiers disparurent peu à peu (Marglin, 1973). Il nous semble parfois que semblable scénario se répète aujourd'hui avec des variantes. Il ne faut pas oublier ces brins d'histoire.

Ce qui est plus radical que de réclamer du travail est son élimination pure et simple comme activité obligatoire, à tout le moins sa réduction, et son remplacement par des activités significatives. Un auteur français a même proposé de remplacer les types d'aide sociale par ce qu'il a appelé un « revenu minimum d'existence » (Camplong, 1995, p. 69). Cette forme de revenu ne devrait pas seulement s'appliquer aux plus faibles mais à tout le monde, une sorte de ristourne sociale allouée à tous les membres de la société. D'autres ont soumis l'idée d'une allocation universelle (Ferry, 1995). Bien que cette proposition heurte de plein fouet les

valeurs et le fonctionnement du système capitaliste, elle chemine lentement. Le syndicaliste Michel Chartrand en a fait son cheval de bataille lors de la campagne électorale de 1998. Récemment, le 59^e congrès triennal de la CSN a été saisi de la question (Normand, 1999, p. B-3). À suivre, tout de même.

Jean-Pierre DESLAURIERS
Professeur
Université du Québec à Hull

Richard SÉVIGNY
Intervenant social
Université du Québec à Rimouski

Références bibliographiques

- BÉRUBÉ, G. (1997). « Un exercice d'embellissement », *Le Devoir*, 30 juillet, p. B-1.
- BESSIS, S. (1998). *From Social Exclusion to Social Cohesion : a Policy Agenda*. Synthèse du colloque de Roskilde, 2-4 mars 1995, Université de Roskilde, Danemark. Texte publié sur Internet conjointement avec l'UNESCO (Management of Social Transformations).
- CAMPLONG, L. (1995). *Pauvreté et exclusion*, Paris, Hatier.
- CASTEL, R. (1996). « Les marginaux dans l'histoire », dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 32-41.
- CASTEL, R. (1995). « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et politiques-RIAC*, n° 34, automne, p. 13-20.
- CASTEL, R. (1994). « La précarité : transformations historiques et traitement social », dans M.-A. Soulet (dir.), *De la non-intégration : essais de définition théorique d'un problème social contemporain*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, p. 11-25.
- COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996). *Entre le doute et l'espoir*, mai, rapport, Gouvernement du Québec.

- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (1996). *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion*. Avis au ministre de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1990). *Agir sur le développement. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1989). *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1996). *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, Québec, février, Gouvernement du Québec.
- DENIEUIL, P.-N. [dir.] (1997). *Lien social et développement économique*, Paris, L'Harmattan.
- DESCARRIES, F. et C. CORBEIL (1997). « Comment amenuiser l'ostracisme social des femmes pauvres », *Le Devoir*, 9-10 août, p. A-9.
- DESCHÊNES, M.-A. et G. ROY (1994). *Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec. (Coll. Témoignages et analyses, n° 5)
- DESLAURIERS, J.-P. (1998). « Communauté locale, économie locale : une équation à reconsidérer », dans P.-A. Tremblay (dir.), *Des communautés... au communautaire*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, p. 37-52.
- DESLAURIERS, J.-P. et M. BOURGET (1998). « Groupes et organisation communautaire : les passerelles de l'intervention », *Service social*, vol. 46, n^{os} 2-3.
- DESLAURIERS, J.-P. et C. BRISEBOIS (1997). *Les cuisines collectives : l'expérience du CLSC de Hull*. Rapport de recherche, Université du Québec, mars, 120 pages.
- DESLAURIERS, J.-P. et Y. HURTUBISE (1997). « Pensée critique et économie sociale », dans D. Plamondon, S. Dubord, D. Maltais, S. Brassard, H. Boivin, M. Couture (dir.), *Au-delà de la tourmente... de nouvelles alliances à bâtir!*, Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et en centre de santé, Groupe de recherche et d'intervention régionales, p. 261-283.

- DESLAURIERS, J.-P. et C. BOUCHARD (1995). *Une intervention communautaire dans le quartier Daniel-Johnson*, Département de travail social, Université du Québec à Hull, mai, 25 p.
- DOUCET, L. et L. FAVREAU (1991). « Mise en perspective autour de trois modèles », dans L. Doucet et L. Favreau (dir.), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 5-31.
- DUBAR, C. (1996). « Socialisation et processus », dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 111-119.
- EME, B. (1996). « L'insertion ou comment le "tiers secteur institutionnel" se ferme sur lui-même », *Inter-action communautaire*, n^{os} 36-37, hiver, p. 24.
- ENJOLRAS, B. (1996). « Crise de l'État-providence, crise du lien social et économie solidaire : éléments pour une socio-économie critique », dans B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau, Y. Vaillancourt (1996), *Société civile, État et économie plurielle*, Montréal, Université du Québec à Montréal; Paris, Centre national de recherche scientifique; Hull, Québec, Université du Québec à Hull, p. 102-121.
- FAVREAU, L. (1997). « Mouvement associatif et économie sociale : contribution à une nouvelle gestion du social au plan local et régional », dans S. Côté, J.L. Klein, et M.-U. Proulx (dir.), *Action collective et décentralisation*, GRIDEQ-GRIR, p. 65-80.
- FAVREAU, L. et Y. HURTUBISE (1993). *CLSC et communautés locales*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FERRY, J.-M. (1995). *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Cerf.
- FREUND, J. (1996). « Préface », dans M. Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, Paris, Méridiens, p. 7-13.
- GAULEJAC, V. de (1996). « Postface », Comité de la santé mentale du Québec, *Les liens entre la pauvreté et la santé mentale*, Boucherville, Gaëtan Morin, p. 231-236.
- GAUTHIER, M. (1996). « Stratégies d'insertion des jeunes dans un contexte de précarité », dans L. Mercier et R. Bourbonnais (dir.), *La travail aujourd'hui, discontinuité et opportunité*, Montréal, Éditions de l'ACFAS, p. 73-90.
- HÉTU, R. (1997). « L'Amérique à temps partiel », *La Presse*, 17 août, p. A-1 et A-2.

- JACQUARD, A. (1995). *J'accuse l'économie triomphante*, Paris, Calman-Lévy.
- KÉRISIT, M., N. ST-AMAND et M. MOLGAT (1994). *Ici, c'est chez nous. Ressources alternatives pour les familles démunies*, École de service social, Université d'Ottawa, février.
- LAMOUREUX, H., J. LAVOIE, R. MAYER et J. PANET-RAYMOND (1996). *La pratique de l'action communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- LENOIR, R. (1974). *Les exclus : un Français sur dix*, Paris, Seuil.
- LÉVESQUE, B. et Y. VAILLANCOURT (1996). « Une économie plurielle (1) »; *Le Devoir*, 16 mai, p. A-7; « Une économie plurielle (2) », *Le Devoir*, 17 mai, p. A-7.
- MARGLIN, S. (1973). « Origines et fonctions de la parcellisation des tâches », dans André Gorz (dir.), *Critique de la division du travail*, Paris, Seuil, p. 41-91.
- MARRAZI, C. (1994). « Les causes structurelles de la paupérisation en Suisse », dans M.-A. Soulet (dir.), *De la non-intégration : essais de définition théorique d'un problème social contemporain*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, p. 27-39.
- MARTEL, C. (1997). « L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert », *Interventions*, n° 104, mars, p. 35-40.
- MESZAROS, I. (1970). *Marx's Theory of Alienation*, Londres, Merlin.
- NEAMTAN, N. (1997). « Le chantier de l'économie sociale : pour oser vraiment », *Interventions*, n° 104, mars, p. 74-76.
- NISBET, R.A. (1961). « The study of social problem : introduction », dans R.K. Merton et R.A. Nisbet (dir.), *Contemporary social problems*, New York, Harcourt, p. 1-24.
- NORMAND, F. (1999). « Mission impossible : l'allocation universelle », *Le Devoir*, 17 mai, p. B-3.
- PAUGAM, S. (1996). « Les sciences sociales face à l'exclusion », dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 565-577.
- PAUGAM, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.
- QUEIROZ, J.-M. de (1996). « Exclusion, identité et désaffection », dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 295-310.

- QUELOZ, N. (1994). « La non-intégration, un concept qui renvoie fondamentalement à la question de la cohésion et de l'ordre sociaux », dans M.-A. Soulet (dir.), *De la non-intégration : essais de définition théorique d'un problème social contemporain*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, p. 151-163.
- RIFKIN, J. (1996). *La fin du travail*, Paris, La Découverte, Boréal.
- RIST, G. (1996). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences politiques.
- ROSANVALLON, P. (1995). *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.
- SCHNAPPER, D. (1994). *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.
- SÉVIGNY, M. (1996). « Entre l'espoir et le cauchemar », *Le Devoir*, 25 juillet, p. A-7.
- SOULET, M.-A. (1994). « Penser l'exclusion aujourd'hui : non-intégration ou désintégration? », dans M.-A. Soulet (dir.), *De la non-intégration : essais de définition théorique d'un problème social contemporain*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, p. 1-9.
- WHITE, D. (1994). « La gestion communautaire de l'exclusion », *Lien social et politique-RIAC*, n° 32, automne, p. 37-51.
- WIEWORKA, M. (1994). « Les mots qui excluent », *Libération*, jeudi, 7 avril 1994, cité par M.-H. Soulet, « Penser l'exclusion aujourd'hui : non-intégration ou désintégration? », dans M.-H. Soulet (dir.), *De la non-intégration : essais de définition théorique d'un problème social contemporain*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, p. 1-9.
- XIBERRAS, M. (1993). *Les théories de l'exclusion*, Paris, Méridiens.

